



Communiqué de presse POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Motoneige sur les Monts-Valin En route vers une cohabitation harmonieuse

Saguenay, le 2 novembre 2023 – Le Club de motoneige Caribou-Conscrits, la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et la Zec Martin-Valin annoncent la signature d'une entente temporaire permettant aux détenteurs d'un droit d'accès aux sentiers 2023-2024 de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) de circuler sur les sentiers fédérés à l'intérieur des limites de la Zec Martin-Valin sans devoir s'enregistrer et défrayer les droits de circulation.

Faits saillants de l'entente :

- Pour la durée de la saison de motoneige 2023-2024, les motoneigistes détenteurs d'un droit d'accès aux sentiers de la FCMQ circulant exclusivement sur les sentiers fédérés reconnus et entretenus par le club Caribou-Conscrits sur le territoire de la Zec Martin-Valin sont exemptés de l'obligation de s'enregistrer et d'acquitter les droits de circulation;
- Les motoneigistes qui souhaitent circuler à l'extérieur des sentiers fédérés reconnus et entretenus par le club Caribou-Conscrits devront s'enregistrer et acquitter leur droit de circulation sur le territoire de la Zec Martin-Valin au poste d'accueil ou par le poste d'accueil virtuel (PAV) <https://zecmartinvalin.com/enregistrement-en-ligne>;
- Enfin, la circulation en véhicule routier sur la Zec Martin-Valin nécessite, comme à l'habitude, le paiement du droit de circulation.

Actuellement, des discussions se tiennent entre le Réseau Zec, la FCMQ et le gouvernement provincial afin de clarifier la réglementation en vigueur et encadrer la circulation des motoneiges de façon permanente dans les Zecs au Québec.

« Je me réjouis de cette entente qui est un pas de plus vers une cohabitation harmonieuse sur les Monts-Valin. La motoneige et le développement d'activités récréotouristiques hivernales figurent parmi les priorités régionales identifiées par les élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le travail est déjà entamé et il est clair que je vais continuer à réunir et à soutenir les différents acteurs impliqués dans la mise en place d'actions concrètes pour harmoniser les usages de ce joyau naturel hivernal si attractif et distinctif, » de dire *Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.*

« En attendant de trouver une entente globale et favorable pour tous, je suis rassuré de voir que nos membres pourront circuler librement entre le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord, une excellente nouvelle pour nos membres, notamment avec la saison qui est à nos portes, » d'ajouter *Stéphane Desroches – directeur général de la FCMQ.*

« Soucieuse de contribuer au développement du tourisme hivernal, la MRC du Fjord-du-Saguenay est heureuse de cette entente entre la Zec Martin-Valin et le Club de motoneige Caribou-Conscrit et tient à

souligner le travail de collaboration réalisé par l'ensemble des partenaires », affirme M. Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Un paradis à soutenir

Les Monts-Valin et ses diverses activités récréotouristiques représentent un produit d'appel touristique hivernal de premier plan pour l'ensemble du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce paradis naturel réuni de nombreux partenaires, dont le Club de motoneige Caribou-Conscrits et la Zec Martin-Valin, ainsi que plusieurs autres entreprises touristiques, pourvoies, et bénévoles qui y œuvrent pour le bénéfice des différents usagers.

Communément surnommé le *Paradis de la motoneige*, plusieurs milliers de motoneigistes de partout au Québec et aux États-Unis circulent annuellement sur les Monts-Valin. Depuis plus de 50 ans, le club de motoneige Caribou-Conscrits, avec son équipe de bénévoles, y assure l'entretien de plus de 740 km de sentiers fédérés incluant les 196 km directement sur le territoire de la Zec.

En raison de l'enneigement exceptionnel du secteur, la durée exceptionnelle de la saison et un achalandage en croissance, les frais d'exploitation pour entretenir annuellement les sentiers fédérés du club de motoneige Caribou-Conscrits sont en constante progression.

« Le financement de tout cela provient en très grande partie de la vente des droits d'accès de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ). Ainsi, afin d'assurer sa pérennité et un entretien adéquat, nous encourageons tous les motoneigistes qui utiliseront nos sentiers fédérés sur les Monts-Valin à acheter leur droit d'accès de la FCMQ et de choisir le club (Caribou-Conscrits 251-05). Par ailleurs, nous sommes heureux du dénouement des négociations pour la prochaine saison, mais encore plus de l'ouverture des instances gouvernementales à nous soutenir davantage de différentes façons dans le futur, » précise *Julien Tremblay, président du club de motoneige Caribou-Conscrits*.

Conservation et mise en valeur de la ZEC Martin-Valin

Mise en place en 1978, l'Association Chasse et pêche Martin-Pêcheur est un organisme sans but lucratif délégataire de la gestion de la Zone d'exploitation contrôlée (Zec) Martin-Valin et dont la mission est de favoriser la conservation et la mise en valeur de la faune et du territoire. Son financement est lié en grande partie aux revenus provenant des droits de circulation sur son territoire.

Dans les dernières années, la Zec a bonifié son offre de services hivernale, notamment pour assurer la protection du territoire 12 mois par année, en plus de développer l'accessibilité au territoire pour tous. De nombreuses activités nature sont maintenant facilitées par la présence de personnel et de nouvelles infrastructures, telles que la pêche blanche, le ski de fond, le ski hors-piste, la raquette, la motoneige hors-piste, etc.

L'opération de la Zec sur quatre saisons a également permis de créer et maintenir des emplois de qualité dans notre région, en favorisant la rétention de personnel avec une grande expertise faunique et une connaissance accrue du territoire. La Zec poursuivra donc, dans les prochaines années, son plan de développement du territoire qui vise entre autres l'accroissement de l'offre récréotouristique durable et d'un encadrement adéquat, cohérent avec la protection de la faune. « L'Association chasse et pêche Martin-Pêcheur est fière de faire partie des acteurs de développement économique régional durable et du rayonnement de notre patrimoine naturel. Cette entente marque une avancée vers une cohabitation pérenne entre tous les partenaires qui valorisent le territoire et protègent la faune, » conclut *Josée Babineau, présidente de la Zec Martin-Valin*.

Pour toute demande d'entrevue, svp contactez :

Catherine Potvin, conseillère en communication

C 418.630.6316, catherine@zoneorange.ca